

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 7 – Mercredi 23 février 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: [journallofficiel@lepays.ch](mailto:journallofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté concernant les résultats du scrutin fédéral du 13 février 2011

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>,  
— vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 13 février 2011 concernant:

- a) L'initiative populaire du 23 février 2009 « Pour la protection face à la violence des armes »;

arrête:

#### Article premier

Les résultats du scrutin sont les suivants:

- a) *L'initiative populaire du 23 février 2009 « Pour la protection face à la violence des armes »*

Electeurs inscrits :	50391
Votants :	19819 (39,3%)
Bulletins rentrés :	19792
Bulletins blancs :	100
Bulletins nuls :	23
Bulletins valables :	19669
Nombre de OUI :	10231 (52%)
Nombre de NON :	9438 (48%)

Cette initiative populaire est acceptée dans le Canton du Jura.

#### Article 2

<sup>1</sup>Les résultats du scrutin fédéral du 13 février 2011 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

<sup>2</sup>Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

#### Article 3

Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 22 février 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

### Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

#### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 8 février 2011

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres de la Commission permanente de coordination spécifique LAVI:

- M. Michel Ammann, Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura;
- M. Romain Marchand, Service juridique;
- M<sup>me</sup> Angela Fleury, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes;
- M<sup>me</sup> Marie-Jane Intenza, Police cantonale;
- M. Jean-Marc Veya, Service de l'action sociale.

La présidence est assumée par M. Jean-Marc Veya, le secrétariat par le Service de l'action sociale.

La période de fonction débute le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des contributions

#### Dépôt des déclarations d'impôt

Conformément à l'article 153, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (LI), les contribuables sont invités à remplir et à déposer leur déclaration d'impôt dans le délai légal, **qui échoit le 28 février 2011** (article 154, alinéa 1 LI).

Il est dans l'intérêt de chacune et de chacun que sa taxation 2010 puisse être établie rapidement, puisque l'adaptation des acomptes 2011 en dépend.

La Section des personnes physiques, 2, rue de la Justice, Delémont, téléphone 032 420 55 66, et le Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux, téléphone 032 420 44 79, sont à disposition pour tout renseignement utile.

Delémont, février 2011.

L'administrateur: Pierre-Arnauld Fueg.

---

Service des contributions

#### **Facturation**

#### **de l'impôt fédéral direct 2010**

#### **Echéances et taux d'intérêts applicables pour l'année fiscale 2010**

L'impôt fédéral direct est déterminé selon le système postnumerando, ce qui implique que la taxation a lieu l'année qui suit l'année fiscale. Que la taxation soit définitive ou non, le terme d'échéance de l'impôt fédéral direct de l'année fiscale 2010 est fixé au 1<sup>er</sup> mars 2011 et l'échéance du délai de paiement au 31 mars 2011. Au terme d'échéance, la quasi-totalité des contribuables ne seront pas taxés, de sorte qu'ils recevront un bordereau d'impôt provisoire. Ce bordereau doit être acquitté jusqu'à l'échéance du délai de paiement; à défaut, le montant impayé est porteur d'intérêts.

Comme l'ordonnance du 10 décembre 1992 sur l'échéance et les intérêts en matière d'impôt fédéral direct<sup>1</sup> lui en donne la possibilité, le Canton du Jura a renoncé à l'établissement de bordereaux provisoires d'un montant inférieur à 300 francs. Pour les contribuables concernés, l'impôt fédéral direct 2010 leur sera facturé entièrement lors du décompte final de l'année fiscale 2010 qui leur parviendra en principe avant la fin 2011.

Le Département fédéral des finances a fixé, pour l'année civile 2011, le taux d'intérêt moratoire à 3,5%. L'intérêt rémunérateur applicable aux montants à rembourser est également fixé à 3,5% alors que le taux d'intérêt rémunérateur sur les paiements préalables s'élève à 1%.

La Section des personnes physiques, 2, rue de la Justice, Delémont, téléphone 032 420 55 66, le Bureau des personnes morales et des autres impôts, 2, rue des Eserts, Les Breuleux, téléphone 032 420 44 79, et les Recettes et Administrations de district sont à disposition pour tout renseignement utile.

Delémont, février 2011.

L'administrateur: Pierre-Arnauld Fueg.

---

<sup>1</sup>RS 642.124, article 1, alinéa 1

Service vétérinaire

#### **Commerce de bétail**

Selon les dispositions du règlement du cautionnement dans le commerce de bétail, chaque marchand doit fournir une caution.

Quiconque a des créances à produire ou des prétentions à émettre contre un marchand de bétail pour des transactions effectuées en 2010 doit les présenter, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2011, au Service vétérinaire cantonal, Case postale 65, 2852 Courtételle.

Les créances et prétentions qui n'ont pas été annoncées jusqu'à cette date ne sont plus garanties par la caution.

Courtételle, le 14 février 2011.

La vétérinaire cantonale a.i.: Christine Guerdat.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bure

**Rectificatif suite à une erreur parue dans le Journal officiel N° 6 du 16 février 2011**

#### Assemblée communale ordinaire

mardi 1<sup>er</sup> mars 2011, à 20 heures, au complexe scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et accepter le projet de remplacement du réseau d'eau potable dans les secteurs En Buratte, En Tchésa, Sur Mercon, en coordination avec les travaux électriques. Voter le crédit nécessaire de Fr. 200 000.– et donner compétence au Conseil pour en assurer le financement.
3. Discuter et accepter le projet de réalisation de travaux de maintenance au complexe scolaire. Voter le crédit nécessaire de Fr. 45 000.– et donner compétence au Conseil pour en assurer le financement.
4. **Discuter et approuver le budget 2011, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.**
5. **Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2011 et donner compétence au Conseil communal pour la vente.**
6. **Divers.**

Bure, le 14 février 2011.

Conseil communal.

### Cœuve

#### Assemblée communale ordinaire

mercredi 16 mars 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 octobre 2010.
2. Voter le budget communal 2011:
  - a) fixer la quotité d'impôt et les taxes communales;
  - b) budget de fonctionnement;
  - c) budget des investissements:
    - Fr. 148 000.–: aménagement d'un trottoir à la route d'Alle; voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour traiter;
    - Fr. 25 000.–: signalisation du village, mise aux normes 2012; voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour traiter;
    - Fr. 14 000.–: aménagement de l'extrémité de la rue Lambert; voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour traiter;
    - Fr. 35 000.–: ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE); voter le crédit nécessaire et donner compétence au Conseil communal pour traiter.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.
4. Divers.

Le règlement mentionné sous point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Cœuve, le 17 février 2011.

Conseil communal.

### Courtételle et Courfaivre

#### Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

**Extension du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle aux forêts du Noir-Bois et du Chételay**

#### Assemblée d'information

Conformément à l'article 35 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le comité du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle convoque les propriétaires intéressés à une assemblée d'information le **3 mars 2011, à 20 heures**, à l'aula de l'école de Courtételle.

L'avant-projet et l'extension du périmètre seront présentés selon l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture par le président.
2. Présentation par l'auteur de l'avant-projet.
3. Information des services de l'Etat.
4. Discussion générale.

Il n'y aura pas de vote lors de cette assemblée.

Courtételle, le 10 février 2011.

Le comité.

### Courtételle et Courfaivre

#### Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

**Dépôt public de l'extension du périmètre aux deux secteurs forestiers du Noir-Bois et du Chételay**

Conformément aux articles 33 et suivants et 75 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le comité dépose publiquement, du 24 février au 17 mars 2011, aux secrétariats communaux de Courtételle et de Courfaivre, l'extension du périmètre et l'avant-projet de desserte forestière, soit:

1. Extension du périmètre au sous-périmètre forestier du Noir-Bois: plan et liste de propriétaires.
2. Extension du périmètre au sous-périmètre forestier du Chételay: plan et liste de propriétaires.
3. Avant-projet de desserte forestière Noir-Bois et Chételay avec rapport technique et devis (pour information).

L'extension du sous-périmètre du Noir-Bois intègre également les parcelles concernées par l'aménagement du chemin de base allant de la route de Soulce sur Courfaivre à la ferme de Chez-les-Pics, lequel sera inclus dans les travaux du syndicat.

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler leur opposition, écrite et motivée, contre l'extension de périmètre en cas de violation d'intérêts privés ou publics, jusqu'au 17 mars 2011 inclusivement, au Secrétariat communal de Courtételle ou à celui de Courfaivre.

Les opposants indiqueront les numéros des parcelles concernées par leur opposition, ainsi que leurs motifs.

Courtételle, le 10 février 2011.

Le comité.

**Delémont****Approbation de plans et de prescriptions**

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 15 février 2011, les plans suivants:

- plan des dangers naturels «La Sorne amont» et les prescriptions qui l'accompagnent.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 18 février 2011.

Conseil communal.

**Porrentruy****Modification de plan de zones**

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement durant 30 jours, soit du 24 février au 25 mars 2011 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil de ville puis par le Corps électoral, le plan suivant:

- Modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement de construction – Parcelles N<sup>os</sup> 1509, 1512 et 1513 – Secteur «Sur Roche de Mars».

Le plan peut être consulté au secrétariat du Service des travaux publics de la ville de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, où les oppositions, dûment motivées et signées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, jusqu'au vendredi 25 mars 2011 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition à la modification de l'aménagement local – Plan de zones – Parcelles N<sup>os</sup> 1509, 1512 et 1513».

Porrentruy, le 21 février 2011.

Conseil municipal.

**Porrentruy****Avis de défrichage et de compensation**

Dans le cadre de la procédure de modification du plan de zone et du règlement communal sur les constructions «Sur Roche de Mars», la Société Thermoréseau-Porrentruy S.A. a l'intention de défricher une surface de 4564 m<sup>2</sup> sur la parcelle N° 1513, propriété de la Bourgeoisie de Porrentruy.

Compensation du défrichage selon l'article 7 LFo: mesures visant à protéger la nature et le paysage dans les forêts de Porrentruy (création d'une mare à batraciens et création d'îlots de bois mort).

Le dossier de la demande de défrichage et de compensation est déposé publiquement durant 30 jours, en parallèle à la modification du plan de zones et de construction, soit du 24 février au 25 mars 2011 inclusivement, au secrétariat des travaux publics de la Municipalité de Porrentruy.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au secrétariat des travaux publics de la Municipalité de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au vendredi 25 mars 2011 inclusivement, à l'attention de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne et Porrentruy, le 21 février 2011.

Office de l'environnement  
et Conseil municipal de Porrentruy.

**Saint-Brais - Montfaucon****Assemblée ordinaire de l'arrondissement de sépulture**

vendredi 11 mars 2011, à 20 heures, à la halle de Saint-Brais.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information du président.
3. Comptes exercices 2009 et 2010.
4. Elections.
5. Divers et imprévu.

Secrétariat de l'arrondissement.

**Sceut****Assemblée bourgeoise**

vendredi 4 mars 2011, à 20 h 15, à la halle polyvalente de Glovelier.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Adopter le budget 2011.
3. Passer les comptes 2010 et voter les dépassements du budget.
4. Divers et imprévu.

Sceut, le 16 février 2011.

Secrétariat bourgeois.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Saint-Brais****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 30 mars 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal de l'assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Nomination d'un-e vérificateur-trice des comptes.
4. Divers et imprévu.

Saint-Brais, le 17 février 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

**Bassecourt**

Requérants: Les Fils de Marc Joliat S.A., Avenir 17, 2852 Courtételle; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, architectes, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'un laboratoire dentaire, sur la parcelle N° 1067 (surface 543 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Tertre, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 9 m 10, largeur 5 m 10, hauteur 3 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur grise.

Dérogation requise: Article 50 RCC (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 16 février 2011.

Secrétariat communal.

### Cœuve

Requérants: Sandrine et Raphaël Crevoiserat, rue de la Poste 20, 2952 Cornol; auteur du projet: Atelier d'architecture Philippe Donzé, rue des Tanneurs 1, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et couvert à voitures, pompe à chaleur air-eau, hangar en annexe servant d'atelier de bricolage et dépôt, sur la parcelle N° 3552 (surface 1447 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur la Forge », zone mixte MA, plan spécial ZAC.

Dimensions principales: Longueur 13 m 70, largeur 8 m 40, hauteur 6 m 97, hauteur totale 7 m 70; hangar: longueur 16 m, largeur 9 m 90, hauteur 6 m 05.

Genre de construction: Habitation: murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: lambrissage en bois de teinte gris clair; couverture: éternit ondapress de couleur grise; hangar: murs extérieurs: structure métallique; façades: bardage métallique de teinte gris clair; couverture: toiture métallique de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cœuve, le 17 février 2011.

Secrétariat communal.

### Courchavon

Requérant: Julien Piccina, route Principale 24, 2922 Courchavon.

Projet: Rénovation et assainissement intérieurs du bâtiment N° 30, chauffage par pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 4 (surface 1294 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Vergers de la Cour », zone centre C.

Dimensions principales: Sans changements.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation intérieure; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au

25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courchavon, le 25 février 2011.

Secrétariat communal.

### Courgenay

Requérante: Entreprise de construction Parietti & Gindrat S.A., 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau d'architecture Parietti & Gindrat S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4753 (surface 852 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Champs Morel », zone d'habitation HAd, plan spécial « Sous la Vie de Cornol ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 10, largeur 8 m 50, hauteur 4 m 75, hauteur totale 7 m 73.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles béton de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 15 février 2011.

Secrétariat communal.

### Dampheux

#### **Rectificatif suite à une erreur parue dans le Journal officiel N° 5 du 9 février 2011**

Requérante: Fondation des Marais de Dampheux, par M. Jean-Pierre Egger, La Grenière 199, 2944 Bonfol; auteur du projet: RWB Jura S.A., route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de deux cabanes d'observation sur pilotis, chemin piétonnier en copeaux de bois, transformation d'une loge existante et rénovation d'une cabane de rangement, sur les parcelles N°s 2160 et 2192 (surfaces 76700 et 221 204 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit « Les Cœudres », zone Agricole.

Dimensions principales: Cabane d'observation (2x): longueur 9 m 39, largeur 4 m 50, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 30; loge existante: longueur 7 m 15, largeur 4 m 80, hauteur 1 m 70, hauteur totale 5 m 09; cabane de rangement: longueur 3 m, largeur 2 m, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m 35.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: bardage en bois de teinte brun gris; couverture: tuiles TC et éternit.

Dérogation requise: Article 24 LAT + article 3.4.3 RCC (périmètre de protection de la nature).

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2011**, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Dampfreux, le 7 février 2011.

Secrétariat communal.

### Grandfontaine

Requérants: Floriane et Nicolas Grillon, rue de la Férouse 38D, 2908 Grandfontaine.

Projet: Construction d'un couvert à voiture avec paroi côté ouest, sur la parcelle N° 1941, sise au lieu-dit «La Férouse», zone Centre.

Dimensions: Longueur 5 m 10 x 4 m, hauteur 2 m 23, hauteur totale 2 m 98.

Genre de construction: Bois; façades: couleur jaune (Canexel); couverture: éternit de couleur brune.

Dérogation requise: Article 13 du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire (distance à la limite de la route 2 m au lieu de 3 m 60).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2011, à l'affichage communal de Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Grandfontaine, le 18 février 2011.

Secrétariat communal.

### Montfaucon

Requérants: Aenishänslin Künnecke Christina et Basil, Spitzackerstrasse, 4410 Liestal; auteur du projet: Whg architectes S.à.r.l., rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires, sur la parcelle N° 504 (surface 925 m<sup>2</sup>), sise au chemin de la Dolaise, localité de Montfaucon, zone d'habitation HAç, plan spécial «Champ Mathias 1».

Dimensions principales: Longueur 14 m 80, largeur 10 m 30, hauteur 4 m 45, hauteur totale 7 m 75.

Genre de construction: Murs extérieurs: doubles murs, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 17 février 2011.

Secrétariat communal.

### Montfaucon

Requérants: Juliane et Christophe Miserez, rue du Pré-Petitjean 52, 2362 Montfaucon; auteur du projet: Christophe Masini, architecte, rue de l'Aurore 18, 2340 Le Noirmont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 193 (surface 1133 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Pré-Petitjean, localité de Montfaucon, zone centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: Longueur 16 m 70, largeur 9 m 40, hauteur 5 m 18, hauteur totale 7 m 23.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois sur pignons; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 17 février 2011.

Secrétariat communal.

### Vermes

Requérant: Turkusic Mirsad, rue du 23-Juin 38, 2822 Courroux; auteur du projet: MT Constructions S.à.r.l., 2822 Courroux.

Projet: Rénovation et transformation du bâtiment N° 37, sur la parcelle N° 53 (surface 416 m<sup>2</sup>), sise à la rue de la Gabiare, zone centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: Sans changements.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois naturel; couverture: tuiles de couleur rouge existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 mars 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles

conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 15 février 2011.

Secrétariat communal.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:** **Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Municipalité de Delémont.

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, à l'attention de M. Pascal Mazarini, route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse), téléphone + 41 32 421 92 92, fax + 41 32 421 92 99, e-mail: [uetp@delemont.ch](mailto:uetp@delemont.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
**Remarques:** l'adjudicataire n'accepte aucune question par téléphone. Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des explications portant sur l'interprétation à donner aux indications figurant dans les documents d'appel d'offres effectueront leur demande par courrier électronique à l'adresse de l'architecte (M. Robin Voyame, [contact@robin-voyame.ch](mailto:contact@robin-voyame.ch)) au plus tard 6 jours ouvrables avant la date de retour de l'offre. Les explications et compléments d'information seront fournis par courrier électronique à tous les candidats au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de retour de l'offre.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 6.4.2011. **Heure:** 18 heures.

**Exigences formelles:** seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.1 dans le délai fixé (selon la date indiquée dans les documents d'appel d'offres, timbre postal faisant foi), signées, datées et complètes seront prises en considération.

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Commune/Ville.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

#### 2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** extension du Collège de Delémont.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 45210000

Travaux de construction de bâtiments

#### CFC:

211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie

214 Construction en bois

2210 Fenêtres en bois

23 Installations électriques.

24 Chauffage, ventilation, condition. d'air, réfrigér. (inst.).

244 Installations de ventilation.

25 Installations sanitaires.

#### 2.5 Description détaillée du projet

Construction d'un nouveau bâtiment scolaire abritant, sur 7 demi-niveaux, 3 classes d'activités, 1 salle à manger scolaire, 1 salle polyvalente, 1 médiathèque, 6 classes d'enseignement, 2 classes d'éducation visuelle, 1 salle des maîtres, 2 espaces pause et les locaux annexes.

#### Principales quantités

CFC 211: échafaudages 1450 m<sup>2</sup>, brique SK 80 m<sup>2</sup>, béton 650 m<sup>3</sup>, armatures 70 to, coffrages 2800 m<sup>2</sup> (dont 50% pour béton apparent);

CFC 214: poteaux et sommiers 37 m<sup>3</sup>, dalles 980 m<sup>2</sup>, toitures 620 m<sup>2</sup>, façades 515 m<sup>2</sup>;

CFC 221.0: fenêtres bois 615 m<sup>2</sup>;

CFC 23: installations électriques standards pour locaux ci-dessus;

CFC 24: silo pellets 18 m<sup>3</sup>, chaudière 50 KW, convecteurs 152 pièces, surface de chauffe 1760 m<sup>2</sup>;

CFC 244: monobloc 10800 m<sup>3</sup>/h, volume ventilé 5820 m<sup>3</sup>;

CFC 25: 56 appareils.

2.6 **Lieu de l'exécution:** Collège, Avenue de la Gare 7, Delémont.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

**Début:** 2.5.2011. **Fin:** 15.6.2012.

**Remarques:** les délais mentionnés correspondent à la durée globale du chantier.

#### 3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 7.3.2011.

**Prix:** Fr. 200.–.

**Conditions de paiement:** chaque candidat inscrit devra verser ce montant sur le CCP 25-211-0 de la Caisse municipale de Delémont avec la mention «Extension Collège – inscription» (joindre un double de la quittance à la demande d'inscription). L'émolument sera remboursé aux entreprises ayant retourné un dossier complet, pour autant qu'elles aient joint un bulletin de versement à leur offre.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 12 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch) ou à l'adresse suivante:** Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, à l'attention de M. Pascal Mazzarini, route de Bâle 1, 2800 Delémont (Suisse), téléphone +41 32 421 92 92, fax +41 32 421 92 99, e-mail: [uetp@delemont.ch](mailto:uetp@delemont.ch).

**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** inscription par écrit, fax ou courrier électronique à l'adresse mentionnée au chiffre 1.1, jusqu'au 7 mars 2011 (date de réception chez le destinataire), avec mention du ou des CFC désiré-s. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Seul le document des conditions générales peut être téléchargé sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch); les autres documents d'appel d'offre seront envoyés aux entreprises dès le 14 mars 2011.

#### 4. **Autres informations**

4.2 **Conditions générales:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

---